

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez M. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures » minut. soir, Omnibus.

4 — 35 — — Express.

3 — 50 — — matin, Poste.

9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.

11 — 49 — — Omnibus.

5 — 11 — — soir, Omnibus.

9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.

7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »

Six mois, — 10 — — 13 —

Trois mois, — 5 25 — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le Corps-Législatif s'est réuni, en comité secret, pour la lecture du projet d'adresse. S. Exc. M. le comte de Morny a fait cette lecture, qui a été fréquemment interrompue par de bruyantes marques d'approbation. (Constitutionnel.)

Projet d'adresse du Corps-Législatif, lu en comité secret, le 22 février, par S. Exc. M. le comte de Morny, président.

Sire,

Les assurances pacifiques que Votre Majesté nous donne nous remplissent de satisfaction et d'espérance, car toutes les améliorations que Votre Majesté désire voir se réaliser, et qui doivent accroître le bien-être du peuple, ne peuvent s'accomplir qu'avec l'aide de la confiance publique, résultat d'une paix longue et bien affermie.

Les visites des souverains en France auront toujours cet avantage qu'en venant juger par eux-mêmes votre caractère et celui de la nation, ils comprendront combien sont injustes les défiances et les préventions qui divisent quelquefois les gouvernements et les peuples.

Votre Majesté n'a fait la guerre que pour des causes où l'honneur et les intérêts de la France étaient engagés, et nous savons qu'elle ne se laissera jamais entraîner ni par des prétentions ambitieuses ni par des préjugés qui seraient également contraires à nos intérêts et aux idées de notre époque.

Votre Majesté a judicieusement agi en reconnaissant le royaume d'Italie. La France ne pouvait pas avoir sacrifié tant d'hommes et tant d'argent pour laisser compromettre ensuite le résultat politique de ses victoires. La France est catholique et libérale; elle veut que le chef de sa religion soit indépendant et vénéré, mais elle favorise toujours la vraie liberté ainsi que le progrès moral et matériel des populations.

La satisfaction de ces sentiments rencontre en Italie bien des obstacles, mais notre confiance dans vos loyales intentions est absolue. Ne vous laissez donc décourager, Sire, ni par des refus persistants, ni par des aspirations impatientes, et votre volonté parviendra sans doute à concilier

ces deux grandes causes, dont l'antagonisme trouble partout les esprits et les consciences.

La guerre civile qui désole l'Amérique porte une atteinte grave à notre industrie et à notre commerce; nous faisons des vœux ardents pour que ces dissensions aient un terme prochain. Le Corps-Législatif approuve hautement Votre Majesté d'avoir, dans cette crise, et surtout dans le conflit récent entre l'Amérique et l'Angleterre, songé seulement à faire respecter les droits des neutres: un gouvernement qui prend pour règle invariable le droit et la justice, devient bientôt l'arbitre de la paix du monde.

Les expéditions en Chine, en Cochinchine et au Mexique ont été entreprises pour venger l'honneur de la France et protéger nos nationaux. Nous souhaitons que ces expéditions lointaines et coûteuses assurent le respect à notre pavillon et ouvrent à notre commerce des débouchés durables. L'établissement en Cochinchine administré dans cet esprit paraît devoir fournir une large compensation aux sacrifices dont il a été l'objet.

Sire, si le public s'est ému du chiffre de la dette flottante, c'est faute d'en avoir recherché mûrement l'origine et les causes.

Le Corps-Législatif ne peut avoir qu'une opinion favorable sur l'état de nos finances, car il en a toujours minutieusement surveillé l'emploi. Le découvert qui existe a pour causes principales les dernières expéditions maritimes et les dégrèvements récemment opérés. Il n'a rien d'inquiétant, eu égard à la richesse actuelle du pays.

L'abandon du droit d'ouvrir des crédits dans l'intervalle des sessions, l'unité dans le contrôle des dépenses, la division nouvelle des budgets, forment un système que Votre Majesté a réglé dans le but d'introduire dans les finances de l'Etat plus d'ordre et plus d'économie; nous avons pleine confiance dans son efficacité, parce qu'il est essentiellement lié à la condition que les virements ne doivent être appliqués qu'à des besoins impérieux et imprévus.

Nous regrettons comme vous, Sire, la nécessité où se trouve votre gouvernement de remanier et d'aggraver quelques impôts; nous étudierons consciencieusement l'ensemble de ces mesures en

tenant compte des exigences financières et des facultés du pays. Il serait à désirer qu'on pût trouver dans l'accroissement normal des revenus et dans la réduction des dépenses improductives le moyen d'équilibrer le budget et de poursuivre l'exécution des travaux publics.

Vous avez raison d'être persuadé, Sire, que le peuple est trop juste pour faire remonter jusqu'à vous des souffrances passagères dues principalement à des révolutions lointaines et à l'insuffisance des récoltes. Il supporte avec courage et résignation le ralentissement du travail et le prix élevé des subsistances en reconnaissant vos constants efforts pour augmenter son bien-être par le développement de la prospérité générale.

Désireux de seconder vos vues, le Corps-Législatif pense que le commerce et les entreprises particulières ne peuvent prendre un grand essor qu'à l'aide de plusieurs conditions: la stabilité dans les lois de douanes et d'impôts, la réforme de certaines lois commerciales; enfin la suppression des entraves que l'excès de la réglementation oppose aux forces productrices du pays.

Sire, le Corps-Législatif doit encore vous remercier cette année de l'avoir associé plus étroitement à l'examen des finances et des affaires publiques; cette nouvelle initiative resserre de plus en plus les liens qui l'unissent à votre politique. Ne laissez pas attrister votre cœur par quelques injustices isolées; les générations qui s'éteignent chaque jour emportent avec elles les vieux préjugés et même les fidélités honorables. Toute la France aujourd'hui exalte la modération, la bonté, la justice, la gloire de votre règne. Les oppositions sont impuissantes contre un souverain qui fonde sa grandeur sur ses actes, et puise sa force dans le concours des pouvoirs publics et dans l'affection du pays.

Les dernières dépêches confirment la nouvelle d'une insurrection militaire à Nauplie (Grèce); le mouvement a éclaté le 13, et, si nous en croyons les avis transmis de Constantinople, à la date du 20, c'est le 1^{er} régiment d'infanterie qui a donné le signal de l'insurrection. Des officiers prisonniers auraient été délivrés, et la ca-

FLEURLETON

LE FIANCÉ DE MARGUERITE.

Un hasard amené, place Royale, à Paris, par une fraîche matinée de mai, la reconnaissance de deux amis, vieux soldats, séparés depuis le licenciement de l'armée de la Loire, habitants tous deux du quartier Saint-Paul, tous deux décorés, hypothéqués par les rhumatismes et les blessures.

Au moment où Michel Lefebvre, portant sa canne comme un fusil, et suivi de Fanfare, son chien mouton, pénétrait du côté de la rue Saint-Louis sur la place Royale, par la porte de la rue Saint-Antoine, Jacques Goussaud, tout aussi roide que son col de crinoline, la canne presque aussi systématiquement portée et accompagné par un chien de la même race, circonstances qui indiquaient au moins des goûts identiques, s'avancit droit vers un banc situé au pied de la statue en marbre de Louis XIII.

Les deux chiens, en s'apercevant, s'élançèrent aussitôt, selon l'usage, pour fraterniser à leur façon. Leurs maîtres les suivirent, se regardèrent, s'ébahirent, et laissèrent

échapper en même temps un même cri de surprise et de joie:

— Michel!

— Goussaud!

Parole d'honneur! c'est bien toi, mon brave! s'écria enfin Jacques Goussaud d'une voix étranglée. Embrassons-nous, et vive l'Empereur!

Ils échangèrent alors les signes de la plus vive affection; en ce moment ils ressuscitaient l'un à l'autre de cette sœur de la mort qui s'appelle l'absence. Ce fut entre eux une avalanche de questions et de réponses interrompues, d'exclamations et d'étonnements bizarres et sans suite intelligente. Leurs cœurs se comprenaient, voilà tout; ce langage vaut bien celui des rhéteurs.

— Qu'as-tu fait depuis l'autre?

— Comment diable me quittas-tu si brusquement à Amboise?

— Ah! j'ai demandé bien souvent après toi!

— Et moi, donc! je suis allé vingt fois, au moins, au ministère de la guerre. Mais, bah! on gouvernait de pékins.

— Ah! ce n'est pas comme du temps du grand Empereur.

Et comme depuis Cicéron, qui en témoigne, les vieillards vantent par dessus tout le temps de leur jeunesse,

nos deux chefs d'escadrons s'abandonnèrent à leur admiration exclusive pour l'époque des victoires et conquêtes des premières années de ce siècle, dix-neuvième du nom.

Ils ne se comprirent clairement, au reste, que quatre heures après leur déjeuner, qu'ils prirent en commun. Remarquait avec surprise qu'ils étaient proches voisins:

— Mais nous ne nous quitterons plus!

Et, sur cette promesse, ils résolurent de passer la nuit ensemble chez Goussaud, qui demeurait rue du Roi-de-Sicile.

En entrant chez son compagnon d'armes, Michel fut pris de tristesse à la vue de la solitude froide de l'appartement.

— Et toi aussi, pauvre ami, tu es seul!

— Oui, mon cher Michel, je suis veuf depuis dix ans; mais tu verras ma fille, un bijou de dix-sept ans, doit je raffole. Elle est dans un couvent du Poitou; je ne peux point souffrir les pensions parisiennes; je comptais même aller habiter près d'elle d'ici à un mois. Nous irons en-semble, puisque te voilà. Mais qu'as-tu donc?

— Rien, mon ami, répliqua Lefebvre, plus tristement que Goussaud.

Mais son défaut d'expansion disparut devant les instances affectueuses de son ami, et, pensivement ému au

valerie en garnison à Argos se serait jointe au mouvement.

La ville de Nauplie, qui fut jusqu'en 1834 la capitale du nouveau royaume de Grèce, est située sur le golfe de ce nom et fut jadis le port d'Argos. Elle est défendue par une citadelle et des murailles très-fortes. Cette dernière circonstance ajoutée à la gravité de l'insurrection puisqu'elle lui offre les moyens de prolonger sa résistance.

Le roi, d'après une dépêche de Trieste, a manifesté l'intention de se transporter à Corinthe et d'y concentrer les troupes. Corinthe n'est qu'à environ quarante kilomètres de Nauplie; déjà des forces ont été dirigées contre cette ville; elles sont commandées par le général Hahn; mais avant de recourir aux moyens de compression armée, le gouvernement a voulu user de la conciliation, et un officier d'état-major, M. Kariskakis, a dû être envoyé vers les insurgés pour tenter de les ramener au devoir.

La dépêche de Constantinople indique que le mouvement a un caractère anti dynastique; mais les nouvelles de Trieste portent que les exigences des rebelles se borneraient à obtenir un changement de ministère dans le sens de l'opposition, et la convocation d'une assemblée nationale chargée de reformer la constitution.

A la nouvelle des événements qui se passaient à Nauplie, les chambres se sont réunies et ont protesté unanimement de leur dévouement à la dynastie. Quoiqu'il en soit, de nombreuses arrestations ont eu lieu à Athènes; on cite parmi les personnes arrêtées l'ex-député Kallifrona, l'avocat Delsporgki et beaucoup d'étudiants; ajoutons que l'insurrection a constitué un gouvernement provisoire, composé de l'ex-juge Petmezaz, président, et de quatre avocats; les propriétés publiques et privées sont, du reste, respectées dans la ville de Nauplie, qui compte une population de 12,000 habitants.

Peut-être apprendrons-nous bientôt que ce mouvement insurrectionnel a été maîtrisé à son origine, ou qu'il a échoué devant le bon esprit dont les populations sont, dit-on, animées. Le 14, ajoute la dépêche d'Athènes venue par voie de Trieste, on avait entendu le canon dans la direction de Nauplie et d'Argos.

Là se bornent jusqu'à ce moment les détails qui nous sont parvenus sur ces événements. Ils n'auront pas trouvé le gouvernement grec désarmé, car plus d'un indice lui avait révélé l'existence du parti qui vient de faire appel à l'insurrection.

On mande d'Athènes, le 15. Le complot, découvert par des lettres interceptées, a éclaté prématurément. Au commencement, ce fut seulement la garnison de la ville de Nauplie qui se révolta, et la ville fut bombardée par la garnison de la forteresse; mais le bruit s'étant répandu que le roi avait abdiqué, la garnison de la forteresse consentit à s'unir aux insurgés.

D'après le *Constitutionnel*, des dépêches officielles, reçues à la légation de Grèce à Paris, annoncent que les troupes royales, réunies à Corinthe, le 15 février, se sont dirigées sur Nauplie après avoir été inspectées par le roi et ont campé à Argos le soir du même jour; qu'en marchant le

lendemain vers Tirynthe, elles ont rencontré et battu les insurgés et que ces derniers sont rentrés à Nauplie; que la division et le découragement ont éclaté alors parmi les chefs de la révolte, et que les soldats commençaient à les abandonner. A la date de ces nouvelles, la tranquillité n'avait été troublée dans aucune autre partie du royaume et l'esprit des populations était excellent. — Havas.

On mande de Berlin :

Le ministre des cultes a déclaré jeudi, en répondant à une interpellation, qu'il approuvait un arrêté du comité des écoles de Coblenz, invitant les instituteurs à s'abstenir de prendre part à l'agitation électorale. Un membre propose de déclarer que les explications du ministre ne sont nullement satisfaisantes, qu'au contraire la chambre voit dans l'arrêté en question une atteinte aux droits que la Constitution accorde à tous les citoyens de prendre part à la vie politique. Cette motion est appuyée par tous les députés du parti progressiste et par un certain nombre d'autres.

On apprend de bonne source que la réponse de la France aux diverses propositions prussiennes sur le traité de commerce est arrivée et que par suite la conclusion du traité est proche.

La dépêche de M. de Bernstorff au ministre de Prusse à Vienne, datée du 2 février, sur la question de la présidence de la Diète, vient d'être publiée. Il y est dit qu'il est à peine besoin de mentionner que la Prusse ne saurait penser sérieusement à se charger de la garantie des possessions autrichiennes non allemandes en compensation de l'alternat de la présidence de la diète germanique.

Des lettres de Vienne disent que la réponse à la dernière note de M. Bernstorff s'est trouvée retardée parce qu'on en a donné connaissance à tous les Etats qui ont remis des notes identiques. La réponse dérontrerait avant tout que l'Autriche a fait, au commencement des dix dernières années, des propositions positives à Dresde, mais qui sont restées complètement dans l'oubli, sans qu'il y ait de la faute de l'Autriche.

On dit en outre que l'Autriche répondrait également aux sommations de M. Bernstorff et ferait, d'accord avec les puissances amies, des propositions positives pour la réforme de la confédération.

Les gouvernements de la coalition ont l'intention d'adresser une note collective à la Hesse-Electorale. La plupart ont déjà adhéré et on attend aussi l'adhésion de la Prusse. Il a été défendu aux membres de l'association des tireurs allemands de Cassel de faire partie de cette association.

La Banque d'Autriche a accepté, dans la séance du 22, les propositions du ministère des finances concernant l'arrangement de la dette de l'Etat envers la Banque. — Havas.

On mande des frontières de Pologne :

Le 15 mars, les conseils de districts et les conseils municipaux entreront en fonctions dans tout le royaume. Jeudi, l'archevêque a visité l'hôpital et l'hospice des pauvres israélites. — Havas.

Le ministère portugais a donné sa démission. Le marquis de Loulé est chargé d'en former un nouveau.

Le bruit court à Lisbonne qu'il y aura une augmentation des pairs et des modifications à la Charte.

Lisbonne, 21 février. — Le marquis de Loulé est nommé président du conseil et ministre des affaires étrangères; M. Sadabandeira, ministre de la guerre; M. Horta, ministre des travaux publics; M. Braacamp, à l'intérieur; M. Léal, à la marine; M. Silva, à la justice; M. Avila, aux finances. — Havas.

Plusieurs députés, dit un télégramme de Turin, du 22 février, ont présenté une proposition tendant à suspendre les séances de la chambre jusqu'au 15 mars. Cette proposition sera discutée lundi.

Dans une lettre, Garibaldi déclare que la réunion des membres de la société de Provedimento et des sociétés patriotiques fixée au 9 mars peut devenir féconde en excellents résultats, si toutes les sociétés libérales y sont représentées. « Je crois nécessaire, ajoute-t-il, que toutes ces sociétés envoient leurs délégués. Confiant dans le bon sens italien, je m'abstiens de toute recommandation. Avec le programme qui nous a conduits à Palerme et à Naples, avec les grands principes du plébiscite d'octobre 1860, la révolution italienne peut recevoir un glorieux accomplissement. Si je n'étais pas empêché par des circonstances particulières, j'irais moi-même à Gènes, mais j'attendrai à Caprera le résultat dont j'espère pouvoir me réjouir comme Italien. » — Havas.

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur* : Le général de division Cousin-Montauban a adressé à l'Empereur la lettre suivante :

« Paris, le 21 février 1862.

« Sire, lorsque Votre Majesté a fait présenter au Corps Législatif un projet de loi ayant pour objet de faire accorder au général commandant en chef l'expédition française en Chine une récompense nationale, elle devait croire que ce corps politique, s'associant à la pensée qui voulait rappeler un titre glorieux pour la France, accueillerait avec empressement ce projet.

« Il n'en a pas été ainsi, et, dans sa séance du 19 février courant, quelques membres ont paru protester contre les intentions de l'Empereur, et, j'ose le croire, contre celles de la nation.

« Dans ces conditions, Sire, je prends la respectueuse liberté de supplier Votre Majesté de vouloir bien faire retirer le projet de loi tendant à me faire accorder une dotation.

« Quelque médiocre que soit ma fortune, Sire, je serais profondément affligé de voir la pensée de l'Empereur et la gloire de l'armée livrées à une discussion d'un intérêt qui m'est personnel.

« Je suis, Sire, avec le plus profond respect, de Votre Majesté, le très-humble et très-dévoté sujet.

« Le général de division, sénateur,
« COUSIN-MONTAUBAN, comte de PALIKAO. »

souvenir d'une épouse aimée, comme sont aimées les femmes des militaires, il fit le récit de ses souffrances, que le temps ne pouvait éteindre et sur lesquelles l'amitié même parvenait à peine à verser un baume adoucissant. Nonobstant ces tristes confidences, Goussaud reprit sa gaieté ordinaire en apprenant que Lefebvre avait un fils de dix-huit ans, en ce moment en pension à Creteil :

— S'il ressemble à son père! s'écria-t-il, c'est un gaillard de la bonne espèce, j'en réponds; veux-tu qu'il soit le mari de ma Marguerite? Tope là?

— J'y consens volontiers. Mais, continua Michel en souriant, je ne veux pas t'abuser, les jeunes gens d'aujourd'hui n'ont rien de guerrier, et pour son compte Savinien est une véritable fille.

— Oh! mon cher Michel, ils sont tous les mêmes, c'est connu, et ton fils en vaut bien un autre pour ma fille. Ainsi l'affaire est conclue, et je vais l'annoncer à Marguerite.

Voilà comment nos deux héros furent fiancés sans se connaître. Séance tenante, Goussaud écrivait à sa fille :

« — Mademoiselle Marguerite, j'aurai l'honneur de vous apporter, avant peu de jours, un mari qu'il vous plaira de trouver à votre goût, ou sinon, je te traiterai militairement. C'est le fils de mon ami Michel Lefebvre, ex-commandant de la 52^e demi-brigade, dont j'ai dû te parler souvent : ton père te l'a choisi, et tu me feras

de la peine de trouver mal ce que je trouve bien.

« Nous arriverons à Châtellerault avant cinq semaines, prépare-nous les baisers, et reçois ceux de ton père.

« J. Goussaud. »

Le lendemain, les deux amis s'en allèrent à pied, comme au bon temps, jusqu'à Creteil; Savinien accourut joyeux; ses formes féminines, élégantes, ses longs cheveux châtains déplorant à Goussaud.

— Mon garçon, il faudra me couper ça, dit-il en bouffonnant son habit : regarde ton père et moi; tenue militaire, c'est la belle.

Savinien regarda de ses grands yeux noirs ce petit vieillard propre, mais trop rasé, trop roide dans sa redingote pistache, ornée du ruban de la Légion d'Honneur, et de sa physionomie surprise il sembla dire :

— Est-ce que je ressemblerai jamais à ce monsieur?

Michel Lefebvre traduisit l'étonnement de son fils, et crut y répondre suffisamment en disant à Savinien :

— Monsieur est mon ami, mon ancien camarade de l'armée impériale, et de plus ton beau-père futur...

Un éclair traversa les yeux de Savinien, qui fit un mouvement de tête qui signifiait : Nous verrons bien.

Cependant, vingt jours après, tous trois prenaient la route de Châtellerault; Savinien, malgré son père et les exhortations de Goussaud, qui lui présentait constamment la tenue militaire en exemple, Savinien ne cessa de pleurer de Creteil à Paris, de Paris à Châtellerault. Enfin,

ses larmes s'arrêtèrent en présence de Marguerite, blonde et rieuse enfant de dix-huit ans, dont les yeux bleus et le regard tendre rappelaient les héroïnes écossaises de Walter Scott.

— Voilà ton mari, dit Goussaud quand il eut embrassé sa fille; or, mes enfants, aimez-vous bien, ou par l'Empereur je vous traiterai militairement.

Savinien baissa la tête, jeta encore les yeux sur Marguerite, puis se détourna en soupirant.

Si les instances répétées des deux militaires n'avaient pu triompher de la réserve de Savinien, il ne nous est pas permis de laisser plus longtemps nos lecteurs dans l'ignorance sur la cause de ses larmes. On a deviné déjà l'origine de ce chagrin, que la vue charmante de Marguerite dissipa pour quelques instants, c'était un premier amour qui s'était adressé à M^{lle} Lacroix, fille du maître de pension de Creteil. Savinien, dont le malheur était d'être plus crédule qu'on ne l'est à son âge, avait reçu certaines promesses faites à bien d'autres, avec la légèreté d'un caractère faux et sans fixité. Dans la précipitation du départ, il n'avait pu recevoir les adieux de celle dont la mémoire lui déchirait le cœur. Seulement, à cette heure douloureuse, Florence lui avait pressé furtivement la main, en le rencontrant dans l'escalier qui conduisait aux dortoirs, et, d'une voix mouillée par les sanglots, elle avait murmuré à son oreille ce mot d'éternelle constance et de perpétuelle trahison : *Toujours!*

Sa Majesté a daigné écrire en réponse la lettre qui suit :

« Paris, 22 février 1862.

Mon cher général, la demande que vous me faites de retirer le projet de dotation vous est inspirée par un sentiment dont j'aime à vous voir animé ; mais je ne retirerai pas ce projet. Le Corps-Législatif peut à son gré ne pas trouver digne d'une récompense exceptionnelle le chef d'une poignée d'héroïques soldats qui, à travers tant de difficultés et de dangers oubliés le lendemain du succès, ont été au bout du monde planter le drapeau de la France dans la capitale d'un empire de 200 millions d'âmes ; le chef qui, tout en maintenant la dignité et l'indépendance de son commandement, a su conserver avec nos alliés les relations les plus utiles et les plus amicales.

A chacun la liberté de ses appréciations. Quant à moi, je désire que le pays et l'armée sachent que, juge obligé des services politiques et militaires, j'ai voulu honorer par un don national une entreprise sans exemple. Car les grandes actions sont le plus facilement produites là où elles sont le mieux appréciées, et les nations dégénérées marchent seules la reconnaissance publique.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma sincère amitié.

» NAPOLÉON. »

FAITS DIVERS

Une manifestation a eu lieu à Paris samedi, à propos de l'ouverture du cours de M. Renan. Des attroupements se sont formés dans les environs du Collège de France dès midi ; la foule grossissait à chaque minute ; dès que les portes de la salle où le cours devait avoir lieu ont été ouvertes, toutes les places ont été occupées en un clin-d'œil ; des étudiants, qui n'avaient pas pu se caser, étaient assis sur l'appui des deux fenêtres qui donnent sur la place de Cambrai et qu'on avait ouvertes.

Le cours de M. Renan était annoncé par une petite affiche manuscrite, pour aujourd'hui, à deux heures et demie. Le bruit courait depuis hier qu'une manifestation cléricale devait accueillir le professeur ; les étudiants s'étaient concertés pour neutraliser cette hostilité par une manifestation contraire. En effet, on criait dans la salle, aussi bien que dans les rues, aux fenêtres et aux balcons : *Vive Renan ! à bas les Jésuites !*

Dès que le professeur a paru, un tonnerre d'applaudissements, auxquels se sont mêlés quelques sifflets, a retenti dans la salle. Pendant le cours, toutes les fois que le professeur était applaudi par ses nombreux partisans, des applaudissements ironiques se faisaient entendre aussi, mais ils étaient en faible minorité.

De nouvelles escouades de sergents de ville arrivaient à tout moment dans les rues et sur les boulevards occupés par les étudiants et par les curieux. Il a été possible enfin de faire évacuer les abords du Collège de France et de former un vide assez étendu. On attendait le professeur à sa sortie. Des groupes d'étudiants, chassés du boulevard

Saint-Germain, ont fait le tour et sont venus se masser devant la Sorbonne ; ces étudiants se sont réunis à ceux qui sortaient du cours, à trois heures et demie, et ils ont tous accompagné M. Renan à son domicile, rue Madame, en poussant les cris de : *Vive Renan ! à bas les Jésuites !*

— On écrit d'Argeles-sur-Mer (Pyrenées-Orientales) :

Une visite fort inattendue, celle d'une superbe baleine accompagnée de son petit, a mis en émoi nos populations riveraines. L'apparition de ce monstrueux ichthyoïde ne saurait s'expliquer que par la poursuite de quelques baleiniers qui l'ont séparé du troupeau, mais n'ont pu réussir à l'atteindre. C'est un spectacle intéressant, que de voir cette énorme masse fendre les eaux avec une vitesse dont on ne la supposerait point capable. Pendant la tempête de la semaine dernière, il était facile de reconnaître, à la vivacité de ses évolutions, que l'énorme poisson se trouvait à l'aise au milieu de la mer furie.

— Lord Lyons a reçu, comme on sait, la croix de l'ordre du Bain, comme récompense des services qu'il a rendus, en amenant la prompte et pacifique solution de l'affaire du Trent. En faisant part de cette nouvelle à M. Seward, lord Lyons a ajouté que c'est à lui que la décoration aurait dû être donnée de préférence, à cause de la large part qu'il avait prise au dénouement. « Non pas, milord, a vivement répliqué M. Seward, j'ai assez longtemps porté ma croix ; à vous maintenant à porter la vôtre. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Louvet a été nommé président de la commission du Corps-Législatif relativement à l'ouverture au ministère de l'intérieur, sur l'exercice de 1862, d'un crédit extraordinaire de 2 millions pour subventions aux travaux d'utilité communale et pour secours à distribuer par les institutions de bienfaisance.

Le carnaval sera, paraît-il, très-brillant cette année encore dans deux communes voisines de Saumur. A Varennes-sous-Montsoreau et à Chouzé, la jeunesse de chaque localité a pris ses dispositions pour donner à ces jours de réjouissances le plus d'attrait possible. Des cavalcades sont organisées, des chars allégoriques sont déjà prêts à être mis en marche ; des théâtres en plein vent sont dressés, et les acteurs possèdent parfaitement leurs rôles. — Les jeunes gens de Varennes joueront plusieurs scènes bouffonnes : le *Charlatanisme*, les *Gardes du roi de Siam*, etc., etc.

A Chouzé, tout est également en mouvement, là encore rien ne manquera. Représentations, tours d'adresse de toutes sortes par de jeunes amateurs parfaitement connus attireront une foule de curieux.

Le désir de s'amuser n'a pas été la seule préoccupation de nos jeunes voisins, ils ont songé également à soulager l'infortune, et ils profiteront du concours d'étrangers qui arriveront dans chaque commune, pour faire une quête au profit

mais le fantôme de M^{lle} Florence se présentait tout-à-coup à ses souvenirs ; un scrupule remuait sa conscience timorée, et, repoussant brusquement la fée séductrice, il s'enfuyait vers la maison.

— Eh bien ! lui demandait son père, avec cet air sévère qui lui était habituel, et qui faisait un contraste à côté de la brusquerie joviale de Goussaud ; eh bien ! Savinien, aimes-tu Marguerite ?

Savinien répondait en tremblant :

— Oui.

D'un autre côté, Goussaud disait quelquefois à sa fille :

— Eh bien ! à quand la bénédiction ?... tu mènes militairement ce danoiseau, j'espère !... Il faut en finir.

— Quand il plaira à Savinien, mon père, répondit un jour Marguerite.

— Et ne sais-tu pas m'eux que moi ce que veut M. Savinien ? s'écria ce singulier père.

— Non, mon père.

— Oh ! les amoureux dont il faut faire les affaires !... Quel temps, mon Dieu ! quel temps ! N'est-il pas besoin aussi que les anciens, comme Michel et moi, épousent pour vous deux ? Allons, nous allons arrêter la publication des bans pour dimanche prochain. Ainsi, arrangez-vous.

(La suite au prochain numéro.)

des pauvres. Nous croyons devoir leur promettre de nombreux visiteurs.

Le projet de loi portant fixation du budget des recettes et des dépenses, pour l'exercice 1863, contient les modifications suivantes sur le droit de timbre à percevoir à raison de la dimension du papier :

Demi-feuille de petit papier, 0 fr. 50 c. ; feuille de petit papier, 1 fr. ; feuille de moyen papier, 1 fr. 50 c. ; feuille de grand papier, 2 fr. ; feuille de grand registre, 3 fr.

En outre, les bordereaux et arrêtés des agents de change et courtiers seront assujettis au droit de timbre, en raison du total des sommes employées aux opérations qui y sont mentionnées.

Ce droit sera, savoir :

Pour les sommes de 3,000 fr. et au-dessous, de 0 fr. 50 c. ; au-dessus de 3,000 fr. jusqu'à 6,000 fr., de 1 fr. ; au-dessus de 6,000 fr. jusqu'à 10,000 fr., de 2 fr. ; au-dessus de 10,000 fr. jusqu'à 15,000 fr., de 3 fr. ; au-dessus de 15,000 fr. jusqu'à 20,000 fr., de 4 fr. ; au-dessus de 20,000 fr., 5 fr.

Le papier destiné à ces bordereaux et arrêtés sera fourni par les agents de change et courtiers, et timbré à l'extraordinaire, conformément aux lois existantes.

Les personnes qui désirent convertir en 3 0/0 leurs titres de rentes 4, et 4 1/2 0/0 et leurs obligations trentenaires du Trésor, sont instamment priées de se présenter le plus promptement possible à la Recette particulière des finances de l'arrondissement de Saumur.

Tout retard peut être préjudiciable ; si, en effet, la foule est trop nombreuse le 6 mars, beaucoup de porteurs ne pourront opérer la conversion. C'est ce jour, à 6 heures du soir, que sera dressé le procès-verbal de clôture. Il est donc très-important de ne pas attendre au dernier moment.

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On mande des frontières de la Pologne, le 24 février, que, par un ordre daté de ce jour, émané du lieutenant-général de la Pologne, il n'y aura plus ni enquêtes, ni arrestations pour les délits commis avant la proclamation de l'état de siège. M^{re} Felinski se concilie la sympathie générale ; les églises sont très-fréquentées par toutes les classes de la société.

New-York, 12 février. — Le 12, Burnside a pris les îles Roanoke après un long combat. La perte, des deux côtés, s'est élevée à un millier d'hommes tués ou blessés ; il y a eu 3,000 prisonniers.

Les fédéraux s'avancent vers Elisabeth-City, laquelle ville a été brûlée et évacuée. Les fédéraux marchent sur Edenton.

Canton, 15 janvier. — Ningpo est encore en la possession des insurgés. Les rues sont littéralement couvertes de morts. Les insurgés continuaient de traiter les étrangers avec modération. — Hayas.

Les cours élevés de la plupart des fonds publics et des valeurs industrielles, rendant disponibles bon nombre de capitaux, il paraît opportun de rappeler au public que la COMPAGNIE ANONYME **L'Impériale**, autorisée par décret du 29 mars 1854, constitue des rentes viagères aux taux les plus avantageux. Elle accorde : — à 60 ans, 10-69 0/0. — à 65 ans, 12-85 0/0. — à 70 ans, 15-63 0/0. — à 75 ans, 18-41 0/0. La Compagnie affecte à la garantie de ses opérations, tout son actif, dans lequel figurent son fonds social de 5,000,000 et ses immeubles d'une valeur de près de 6,000,000. S'adresser à l'Administration, à Paris, rue de Rivoli, n° 182, et à Saumur, à M. FAYET, agent-général, rue des Payens, n° 12.

Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu ! 46 ans de succès !

Le *Liniment-Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu, sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, Menière, ph. ; à Cholet, Bontens, ph.

M. SICARD, Chirurgien-Dentiste à Tours, informe sa nombreuse clientèle qu'à l'avenir il

séjournera à Saumur le 4^e samedi de chaque mois. — Hôtel Budan.

Marché de Saumur du 22 Février.

Froment (hec. de 77 k.) 27 46	Huile de lin 50 —
2 ^e qualité, de 74 k. 26 10	Paille hors barrière 67 66
Seigle 46 —	Foin id. 80 26
Orge 41 60	Luzerne (les 730 k.) 62 —
Avoine (entrée) 42 —	Graine de trèfle 50 —
Fèves 43 60	— de luzerne. 30 —
Pois blancs 25 20	— de colza 50 —
— rouges 21 60	— de lin 29 —
Cire jaune (30 kil) 179 —	Amandes en coques (l'hectolitre) —
Huile de noix ordin. 52 —	(l'hectolitre) —
— de chenevis. 48 —	— cassées (30 k.) —

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1861	1 ^{re} qualité 240 à 250
Id.	2 ^e id. 125 à 150
Ordin., environs de Saumur, 1861,	1 ^{re} id. 110 à
Id.	2 ^e id. 100 à
Saint-Léger et environs 1861	1 ^{re} id. 105 à
Id.	2 ^e id. 100 à
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861,	1 ^{re} id. 95 à
Id.	2 ^e id. 90 à
La Vienne, 1861	75 à 80
ROUGES.	
Souzay et environs 1861	120 à 125
Champigny, 1861	1 ^{re} qualité 250 à
Id.	2 ^e id. 125 à 140

Varrain, 1861	113 à 120
Bourgueil, 1861	1 ^{re} qualité 130 à
Id.	2 ^e id. 140 à
Restigny 1861	135 à
Chinon, 1861	1 ^{re} id. 140 à
Id.	2 ^e id. 108 à

BOURSE DU 22 FÉVRIER
 5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 70 15
 4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 100 10.

BOURSE DU 24 FÉVRIER.
 5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 70 05
 4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 100 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LÉGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e POULET, avoué à Saumur.

Extrait en conformité des articles 866, 867 et 868 du Code de procédure civile.

SÉPARATION DE BIENS.

Par exploit du ministère de Goulard, huissier à Doué-la-Fontaine, Maine-et-Loire, en date du 20 février 1862, enregistré, la dame Jeanne Chatenay, épouse du sieur Pierre Harpin, aubergiste, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine, a formé contre ledit sieur Pierre Harpin, sa demande en séparation de biens; et M^e Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue Cendrière, n° 5, a été constitué pour la demanderesse, sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué soussigné, A Saumur, le 22 février 1862, (90) POULET.

Etude de M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort.

A AFFERMER

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES, Pour en jouir de suite,

LE CHATEAU DE LA PINGAUDIÈRE

Sis commune de Gée, près Beaufort.

Avec vastes servitudes, cours, pelouse, jardin anglais, douves empoissonnées, jardin potager et bosquets, terres labourables en vignes; le tout contenant en superficie 3 hectares 40 ares.

Pour renseignements et traiter, s'adresser, soit à M. PELTIER, receveur municipal à Beaufort, soit à M^e MEFFRAY, notaire. (95)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, Formant l'encoignure de la grande rue et de la petite rue Saint-Nicolas et de la rue Courcouronnes, occupée par M. PROUST-PIQUET, marchand épiciers. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire. (14)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Avec Jardin, Ecurie et Remise.

Cette maison, située au centre de la ville, serait très-propre au commerce en gros.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (1)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

NEUF CAVES A CHEMINÉE,

Dans un seul tenant, Au Petit-Genève, en face l'usine de M. Mayaud, avec petit jardin devant; louées 154 fr. par an. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (14)

A VENDRE

UNE OU DEUX MAISONS

AU CHOIX, Situées à Saumur, rue Courcouronnes, n° 10 et 12,

ET UNE MACHINE

à broyer le plâtre. S'adresser à M^e LEROUX, notaire. Toutes facilités pour les paiements. (603)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES BIENS

En bloc ou en détail, Ci-après, Dependants de la propriété

DE SAINT-AUBIN,

Ayant appartenu à M. CADIEU, Situés communes de Neuillé et d'Allonnes.

Deux hectares 70 ares de terre labourable, affées de rangées de vigne.

Deux hectares de châtaigneraie, en plein rapport et parfaitement plantés, dont les deux tiers sont en âge d'être coupés.

Cinq hectares de bois-taillis et sapins, en un seul ensemble, joignant M^e Feuillant et le chemin de Neuillé à Allonnes.

Treize hectares de landes, dont 5 hectares en labour et de bonne qualité; le tout pouvant être mis en culture ou ensemencé de sapins, joignant la route de Saumur à Vernantes.

S'adresser à M. BRETONNEAU, propriétaire à Vernoux-en-Gastines, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres), qui se trouvera tous les samedis à l'hôtel du Grand-Turc, à Saumur. (65)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite ou à la St-Jean prochaine,

UNE VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE, Contenant de grands magasins, celliers, caves, remises, écurie, cours, etc.

Cette maison, située sur le quai de Limoges, à Saumur, était occupée par M. EDOUARD BOUTET.

Pour visiter la maison, s'adresser, sur les lieux, jusqu'à Noël prochain, et, plus tard, à M. BOUTET-FRUYEAU, rue de la Levée-d'Enceinte, à qui il faudra également s'adresser pour traiter. (583)

A VENDRE

LA FERME

DE LA MAISON-ROUGE,

Sise commune de la Menitré,

D'un revenu net de 3.000 francs. L'impôt à la charge du fermier. S'adresser, pour traiter, à M^e LEROUX, notaire, ou à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (66)

A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

MAISON, rue du Petit Pré, près de la rue Royale, occupée par M^e Mazé, aubergiste.

S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (50)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, rue d'Orléans, occupée par M. le capitaine KABIS, avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^e MARTIN-PAILLET, ou à M^e CLOUARD, notaire. (80)

A VENDRE

A bon marché,

SIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE

DE SAUMUR. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A bon marché,

DIX ACTIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE

DE SAUMUR. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Presque pour rien,

DIX ACTIONS

DU COMPTOIR D'ESCOMPTE. S'adresser au bureau du journal.

GLANDS DOUX
 Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des fèves. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, MOTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie.
 Signés: LECOQ et BARGOIN.

CHARBON ÉCONOMIQUE
BRULANT SANS ODEUR ET SANS FUMÉE,
 Avec 40 p. 100 d'économie sur le meilleur charbon de bois.
USINE A GAUDÉLAN, PRÈS BORDEAUX.

Ce Charbon, dont l'emploi se généralise chaque jour, brûle sans odeur, sans fumée et donne une chaleur soutenue, plus forte et plus régulière que les meilleurs charbons de bois, qu'il remplace avec une économie de près de moitié, par la plus longue durée de sa combustion.

Il sert aux mêmes usages et s'emploie de la même manière que le charbon de chêne.

Pour la cuisine, cinq ou six morceaux de Charbon Economique tiendront le pot-au-feu en ébullition, sur un fourneau, pendant cinq heures, sans qu'on touche au feu, car, une fois allumé, ce Charbon se consume jusqu'à la dernière parcelle, ce qui est un immense avantage pour les ménagères, qui peuvent ainsi s'absenter plusieurs heures; on peut l'éteindre dans un étouffoir ou le tremper dans l'eau, et il se rallume tout aussi facilement qu'auparavant, sans perdre de sa qualité.

Pour le Chauffage des Pièces sans cheminées, pour les Bureaux, les Magasins, les Serres, pour les Chauffettes, etc., il est précieux, puisqu'il est dépourvu d'odeur et de fumée.

Pour les Lisseuses, Tailleurs, Chapeliers, Coiffeurs, etc., ces qualités sont d'une grande valeur; il faut encore ajouter qu'il n'a pas, comme le coke, l'inconvénient de rouiller et crasser les fers.

Pour les Pharmacies, il fournit une température plus facilement réglée, et son rayonnement fatigue moins l'opérateur.

En un mot, dans les opérations des laboratoires et de l'économie domestique, ce Charbon est très-avantageux; sa combustion plus longue et plus égale, réalise une économie incontestablement reconnue.

A Paris, malgré les résistances que la prévention, la routine et surtout les intérêts contraires de la domesticité opposaient à la vulgarisation de ce nouveau produit, il est employé partout; chez les particuliers, dans les établissements publics, dans les laboratoires, au Conservatoire des Arts et Métiers, à l'École de Pharmacie, aux Mines, à la Monnaie, etc., etc.

Pour éviter toute fraude, le CHARBON ÉCONOMIQUE sera vendu au poids, rendu à domicile:

En sacs de 50 kilogr., au prix de 9 fr.
 — 25 — — — — — 4 fr. 50

S'adresser, directement par la poste, à M. ALPHONSE CHATAIN, rue Saint-Nicolas, 20, à SAUMUR. (89)

FABRIQUE A ROUEN Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45 PARACHUTE DES CHEVEUX MAISON A PARIS Pour le Gros, rue d'Angillon, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN
 DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!
 La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.
 A SAUMUR, chez M. Balzard et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à LAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur. (42)